

MODIFICATION DE PROGRAMME N°2 – FICHE PROJET

PÔLE 2. HABITE TON QUARTIER

Opération 3.3.A « Acquisition d'un terrain à bâtir »

Type d'opération : Logement – opération achat-revente

Porteur de l'opération : Commune de Forest

SITUATION	PROPRIÉTAIRE	CADASTRE	NATURE DU LIEU	SUPERFICIE
chaussée de Neerstalle 110 - 114 et rue de la Teinturerie 23 – 27	SOHO Invest S.P.R.L. (société en faillite) Curateur : Pol Massart	quatrième division, section D, numéro 248 F 3	Terrain à bâtir	1.549 m ²



JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

Opération 3.3.A « Création de logements et d'un espace public sur une friche »

L'opération 3.3.A « Création de logements et d'un espace public sur une friche » devient « Acquisition d'un terrain à bâtir ».

Le budget a été revu suite à l'acquisition du terrain par la Commune. Le terrain sera divisé pour mener l'opération 3.3.B d'une part et une opération d'achat-revente d'autre part. Cette dernière vise l'acquisition du terrain susmentionné pour le revendre à un montant inférieur assorti d'un cahier des charges obligeant le futur acquéreur à réaliser du logement conventionné et éventuellement d'un espace public.

Le projet prévoit la création d'une dizaine de logements sociaux acquisitifs, assurant l'accès à la propriété à une frange de population aux revenus limités.

Il sera proposé au candidat acquéreur de coupler l'opération de création de logement à la création d'un espace ouvert semi-public, participant ainsi à la requalification de la chaussée de Neerstalle.



BUDGET DÉTAILLÉ APRÈS MODIFICATION PROGRAMME 2

	TOTAL	Région		Commune	
		Montant	%	Montant	%
Acquisition	775.000,00 €	736.250,00 €	95,00 %	38.750,00 €	5,00 %
Frais d'acquisition	19.500,00 €	18.525,00 €	95,00 %	975,00 €	5,00 %
Estimation	544,50 €	517,28 €	95,00 %	27,22 €	5,00 %
TOTAL	795.044,50 €	755.292,28 €	95,00 %	39.752,23 €	5,00 %

Le montant de la revente du terrain est estimé à 119.256,68 €

